Industrie automobile: homologation des véhicules pour le transport de marchandises dangereuses, règlement 105 CEE/Nations Unies

2000/0075(AVC) - 31/08/2000 - Document de base législatif

Le Conseil a adopté une approche commune en vue de l'adhésion de la Communauté Européenne au règlement no 105 de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies concernant l'homologation des véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses en ce qui concerne leurs caractéristiques particulières de construction. A cette occasion, le Conseil demande l'avis conforme du Parlement européen.